

La souffrance des enfants au sein de leur famille...

Catégorie : [Témoignage](#)

Date : 1 décembre 2019

Enfants et jeunes souffrent à cause de problèmes d'adultes au sein leur famille. Ils se sentent bien souvent démunis et isolés, sans ressources pour y faire face. Face à cette réalité, Marcelle Bongrain a créé en 1993 l'association « La Maison des Droits des Enfants et des Jeunes » à Toulouse. C'est **un lieu d'écoute et d'information, d'accès au Droit pour les mineurs et jeunes majeurs, de médiation familiale et de formation**, vrai soutien pour eux.

"Ils ne cachent pas leur souffrance, leur désarroi"

« Juriste bénévole à La Maison des Droits des Enfants et des Jeunes, depuis 20 ans, des familles abimées j'en ai côtoyées. Parents qui se déchirent et prennent leur enfant en otage, enfants battus, délaissés, retirés de leur famille et placés par le juge des enfants, adolescents en fugue....

Mon rôle au sein de cette association est **d'écouter les enfants, les jeunes, de les informer sur leurs droits, leurs devoirs, de les orienter vers un service, une structure.**

Ils ne cachent pas leur souffrance, leur désarroi. Combien de très jeunes, à la question : "Comment peut-on t'aider ?", répondent "Je veux que papa et maman reviennent ensemble" et ils ou elles se murent dans le silence, parce qu'ils ne souhaitent pas autre chose.

Cynthia, tout juste majeure, vit toute seule, sa mère est repartie avec son nouveau compagnon à La Réunion. Son père, elle le croise dans la rue, mais il ne traverse pas pour l'embrasser ou lui parler. **"J'assume"**, dit-elle. Mais elle demande comment faire pour qu'il contribue à financer ses études, elle ira jusqu'à une demande en justice puisque c'est légal. **Mais elle le dit avec les yeux et le cœur remplis de larmes.**

Malgré tout, dans ces situations familiales, très souvent il y a une petite lumière qui permet l'espoir d'un réconfort, la vie, l'humanisation. Cette petite lumière s'appelle l'amour qui donne l'élan nécessaire pour continuer à avancer.

J'ai pu par exemple la ressentir dans ces grands parents qui élèvent leurs trois petits enfants, aujourd'hui âgés de 8, 11 et 13 ans. Leur maman fait des séjours fréquents en hôpital psychiatrique et risque de les mettre en danger en les négligeant. Ils ont chacun un père différent qui ne s'est jamais manifesté. Le juge des enfants rend une ordonnance en les confiant aux grands parents, pour légaliser la situation. La grand-mère confie : **"Je n'ai pas le cœur de les "perdre", j'ai suffisamment d'amour pour m'occuper d'eux, malgré les sacrifices que cela implique"**.

J'ai rencontré Danielle, maintenant adulte, elle a été placée avec ses sœurs, en famille d'accueil, elle avait 2 ans. Elle parle de ses "nourriciers" avec beaucoup de respect et un regard plein de reconnaissance et d'affection. "Ils ont su m'aimer, ils m'ont fait grandir", **"ma famille, c'est eux"**.

« Cette petite lumière de vie au milieu de la souffrance je la reçois comme une bouée d'espoir. Gestes de partage, d'estime, de confiance, de protection donnent sens et ouvrent

l'avenir de ces enfants et jeunes. »

Marcelle Bongrain